

## ENSEIGNEMENT BILINGUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

---

Il est des questions qui sont toujours à l'ordre du jour. Notre survivance comme groupe national est de celles-là. Dans sa conférence prononcée à Avignon, sur le génie latin, Brunetière disait: « Rome a conquis la Gaule en la civilisant, en l'associant moins de cent ans après Auguste à l'empire du génie latin. Si nous sommes devenus des Latins, c'est que nous l'avons voulu, et la preuve, Messieurs, c'est que nous ne sommes pas plus tard devenus des Germains, ni des Arabes, deux conquérants dont il s'en est peut-être établi sur notre sol autant et plus que de Romains. Nous ne sommes pas non plus devenus des Anglais! Fidèles à notre premier choix, nous avons latinisé, pour le naturaliser, tout ce que nous avons pu réaliser depuis lors, de progrès ou d'acquisitions de toute nature, intellectuelle ou morale, politique ou sociale. Toute notre histoire pourrait s'interpréter par la persistance de notre effort à maintenir, à revendiquer, à défendre notre latinité contre les envahisseurs du dehors ou les ennemis du dedans. »<sup>1</sup>

Ne pourrait-on pas dire que toute la nôtre depuis 1760 consiste dans les luttes incessantes pour ne pas mourir d'abord, ne jamais démissionner ensuite et garder vivante en Amérique la civilisation française, en face de l'envahissante civilisation anglaise, qui possède, — je le veux bien, — ses gloires et ses beautés, mais qui ne doit

<sup>1</sup> Voir *Discours de combat*, page 259, 1ère série.

pas tout de même noyer l'autre sous son flot dévastateur.

Nos efforts ont connu bien des phases que je n'ai pas à raconter ici. Actuellement quelques-uns des nôtres, et non des moindres, veulent, inconsciemment peut-être, donner le coup de mort à Sa Majesté la langue française, même dans la province de Québec, en lui disputant la place qui lui revient dans la culture de l'âme des enfants à l'école primaire.

Qu'on le sache, et on ne saurait trop le répéter, le petit Canadien français ne gardera le génie français, fait d'ordre, de clarté et de goût, que si on le soumet, dès l'école primaire, aux procédés les plus aptes à développer les qualités propres de notre race. C'est dire, tout de suite, que l'étude de la langue maternelle, de la syntaxe, de l'analyse grammaticale et logique, doit constituer la base de l'enseignement primaire. Rendre les enfants d'abord maîtres de leur langue, leur apprendre à penser français vigoureusement, avec le mot propre, favorise le développement normal de l'âme canadienne-française. L'intelligence de l'enfant acquiert ainsi de la puissance; sa volonté et son cœur y trouvent l'épanouissement de leurs qualités naturelles. C'est une maxime reconnue que « le langage forme les hommes bien plus qu'ils ne le forment ». Les mots pénètrent jusqu'au fond de l'individu où se forment les pensées; ils allument l'idée qui, à son tour, produit le sentiment, et pousse à l'action. C'est la langue maternelle enseignée à l'école primaire avec logique et sérieux, qui tient l'enfant en relation avec sa famille, avec l'âme de ses pères; les mots tirés de sa langue lui rappellent ou lui inculquent l'idée des siens, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers

ou de leurs victoires. Le culte de la langue maternelle lie donc l'enfant d'une façon intime au passé de sa famille et de sa race; et c'est pourquoi il faut préférer cette langue à toutes les autres, non seulement dans son estime, mais encore dans la pratique. Il faut sauvegarder son droit d'être la langue véhiculaire pour l'enseignement de toutes les matières à l'école primaire.

C'est bien ainsi que l'entendait jadis le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Il n'est peut-être pas superflu de le rappeler à ceux qui veulent faire perdre le caractère français de notre enseignement primaire, en y mettant de l'anglais et toujours de l'anglais.

Au 25 septembre 1890, l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, faisait adopter la proposition suivante :

« Attendu que dans l'enseignement de la langue française, on néglige généralement dans nos maisons d'éducation de surveiller la prononciation et le choix d'expression et que, sous prétexte d'éviter l'affectation on laisse s'établir une manière de s'exprimer qui n'indique aucune différence entre le langage d'un homme instruit et celui d'un homme qui ne l'est pas: Résolu: Que ce comité recommande à toutes les maisons d'éducation de surveiller attentivement la prononciation et le langage des élèves, et de les encourager par des récompenses à profiter des leçons qui doivent leur être données sur ce point important de leur éducation. »

« Attendu que l'enseignement de la langue anglaise est nécessaire dans toutes nos maisons d'éducation, mais qu'il est néanmoins indispensable que cet enseignement soit toujours subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens-français; Attendu que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais dans l'enseignement, une place tellement absorbante que les élèves, au lieu d'être des Français sachant l'anglais, deviendraient des Anglais ayant des notions de français. »

« Résolu: Qu'il soit fortement recommandé aux maisons d'éducation française sous le contrôle de ce comité, de faire prévaloir ces principes dans leur mode d'enseignement. »

Après avoir rappelé cette séance mémorable, M. J.-C. Magnan, notre excellent Inspecteur général des Ecoles normales, tire les conclusions suivantes : « La proposition Jetté-Racine, avec autorité et fierté, conforme aux règles de la saine pédagogie, rappelait opportunément aux maisons d'éducation et au personnel enseignant que, dans les écoles canadiennes-françaises de notre province, l'enseignement de l'anglais devait être subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens-français. »<sup>2</sup>

« Il y a loin de cette sage théorie à la prétention utilitaire à courte vue qui voudrait que, dans les maisons d'éducation et les écoles canadiennes-françaises de la province de Québec, l'enseignement fût bilingue, c'est-à-dire que, dans nos écoles, le français et l'anglais devraient être « sur le même pied » : hérésie pédagogique qui conduirait le peuple canadien-français au suicide national.

Dans un style lapidaire la proposition Jetté-Racine affirme aussi la possibilité du suicide national : »

« Attendu que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais, dans l'enseignement, une place tellement absorbante, que les élèves, au lieu d'être des Français sachant l'anglais, deviendraient des Anglais, ayant des notions de français. »

Cette revendication était nécessaire. Alors, comme aujourd'hui, il y avait tendance à consacrer autant de temps à l'étude de l'anglais qu'à celle du français. D'aucuns voulaient même « consacrer plus de temps à l'anglais qu'au français ». Mais, aujourd'hui, comme alors, le Comité catholique surveille. Voici ses instructions pédagogiques contenues dans ses derniers « Règlements » :

<sup>2</sup> *Enseignement primaire*, janvier 1925.

« L'enseignement de la langue anglaise n'offre pas la même utilité et n'offre pas la même facilité dans toutes les écoles de la Province. Dans certaines régions où les enfants entendent parler l'anglais dans leur vie ordinaire, leur oreille peut se former beaucoup plus facilement à la langue seconde, et la prononciation sera rendue plus facile. En outre, l'utilité de cette langue pourra être plus grande; elle pourra même devenir une nécessité. »

« Dans d'autres centres, les enfants n'entendent jamais parler l'anglais et, par conséquent, l'à-propos de l'enseignement de la langue seconde s'impose moins. Le programme donné pour l'anglais vise les écoles situées dans les régions de la première catégorie, où les enfants entendent parler cette langue ailleurs qu'en classe. »

« Quoi qu'il en soit à l'école primaire, on ne peut<sup>3</sup> pas viser trop haut dans l'enseignement de la langue seconde. Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. Il n'est pas nécessaire qu'il sache rédiger sans faute et d'une manière élégante. »

« Telle est la direction donnée par Haustrate et Labeau, aux écoles de Belgique, pays bilingue, dans lesquelles écoles la langue seconde est classée parmi les matières facultatives d'enseignement aux cours moyen et supérieur. On laisse à l'école complémentaire le soin d'enseigner cette langue d'une manière obligatoire. »

« Notre programme ne fait commencer l'enseignement de l'anglais qu'au cours moyen. Cependant dans les centres urbains, on pourra en commencer l'enseignement dès la 2<sup>e</sup> année, si la commission scolaire le juge à propos. Comme l'école primaire vise, en effet, à donner la capacité d'apprendre plutôt qu'à communiquer toutes les connaissances qui seront utiles dans la vie, il importe que le premier stage, qui se passe au cours inférieur, soit tout-occupé à ouvrir l'esprit de l'élève, en élargissant ses idées sur le monde qui l'entoure et en fortifiant ses moyens d'expression, et cela, au moyen de la langue maternelle dans laquelle s'est moulée jusque-là sa pensée hésitante. L'introduction de termes étrangers dans ce travail, surtout, quand l'enfant a déjà à corriger, pour les ramener dans sa langue maternelle, des termes défectueux gâchés d'anglicismes, ne pourrait qu'entraver ce travail et produire la confusion dans l'esprit de l'élève. »

« L'enfant s'étant entraîné à penser et à exprimer sa pensée dans la langue qui a servi à ouvrir son âme aux pre-

<sup>3</sup> Le texte des Règlements porte « peut ». N'est-ce pas plutôt « doit » qu'il fallait écrire et que seul d'ailleurs le contexte peut comporter? (N. D. L. R.)

mières idées et aux premiers sentiments, a déjà contracté une certaine discipline d'esprit, qui lui permettra d'acquiescer avec plus de facilité et de promptitude les premiers éléments de la langue seconde. C'est ce qu'il pourra faire aux cours moyen et supérieur, mais toujours à la condition que la langue maternelle restera le véhicule obligatoire de l'enseignement de toutes les branches du programme. Il y a là une question d'intérêt supérieur à défendre, et qu'il est inutile d'appuyer de démonstrations plus développées. »

Ces instructions nous les croyons sages au point de vue national, comme au point de vue pédagogique. Ici, encore, nous passons la plume à M. J.-C. Magnan :

« La province de Québec est une province aux neuf-dixièmes française, donc ses écoles sont françaises dans les neuf-dixièmes des cas. Par conséquent, ces écoles sont françaises, c'est-à-dire canadiennes-françaises de coeur, d'âme et d'esprit. Dans ces écoles, la langue maternelle, c'est-à-dire le français, doit constamment rester la langue prédominante, le véhicule obligatoire de l'enseignement de toutes les branches du programme. »

« Certes le programme de nos écoles primaires reconnaît l'importance de la langue anglaise en notre province. Mais il ne lui subordonne pas l'enseignement du français qui doit garder la part du lion. Le programme distingue entre les villes et les campagnes et indique une méthode qui permet d'apprendre l'anglais suffisamment, sans préjudice, pour la langue française. L'école primaire ne peut aller plus loin. »

« C'est à l'école spéciale et aux institutions d'enseignement supérieur, de procurer à une élite nécessaire, l'avantage d'apprendre la langue anglaise aussi parfaitement que possible. Cette élite que la province de Québec possède déjà, il importe de l'augmenter, dans l'intérêt même du peuple canadien-français. »

Pour que nous demeurions français, la culture de la langue française doit, en conséquence, être à la base de

l'enseignement primaire; seule elle doit être enseignée pendant les premières années d'étude; elle doit garder sa place prépondérante toujours, même quand on commence à enseigner la langue seconde. C'est une question de vie ou de mort; et nous ne saurions nous résigner à perdre notre héritage national. Ce serait trahir une cause pour laquelle nos pères ont dépensé le meilleur de leur énergie, et pour laquelle ils ont parfois versé leur sang. S'ensuit-il que nous sommes contre l'enseignement de l'anglais à l'école primaire? Nullement. Mais nous le voulons à son heure; et nous croyons que nous ne pouvons demander à l'enseignement bilingue de l'école primaire, que ce qui est exigé par la formule: culture soignée de la langue maternelle, connaissance courante de la langue seconde. Rien de plus. Raisonçons un peu. Admettons d'abord deux faits: 1o Les heures de travail pour un cerveau de six à douze ans sont nécessairement limitées; 2o La capacité cérébrale de la masse des enfants qui fréquentent l'école primaire n'est pas infinie. Comment pourrait-on réussir à faire connaître deux langues parfaitement?

Même au programme des études secondaires, on demande un peu partout l'enseignement obligatoire d'une langue vivante. Dans quel but? Il s'agit, dit Spencer, de mettre les élèves à même: 1o de comprendre cette langue vivante parlée; 2o de la parler eux-mêmes couramment; 3o de lire les morceaux écrits en cette langue et d'une difficulté ordinaire; 4o l'écrire correctement.

Voilà ce que l'on demande aux élèves de l'enseignement secondaire. Et pourtant, il s'est déjà fait un triage dans le petit monde primaire; les plus intelligents, — souhaitons-le au moins, — ont passé au cours secondaire. Néanmoins c'est tout ce que l'on exige de ceux-ci. Et

l'on entretiendrait l'espoir d'enseigner, simultanément et à la perfection, deux langues à la masse des petits qui gravissent les premiers degrés de l'échelle du savoir. Allons donc! Haustrate et Lebeau, excellents pédagogues belges, ont raison d'écrire: « Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue (la seconde) une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. »

Hélas! Si l'on pouvait obtenir ce résultat même — pour la langue maternelle — ce serait déjà beaucoup; et peut-être que l'on trouverait dans les devoirs de classe, moins de locutions imprécises; les énormités d'anglicismes qui se glissent dans les meilleures copies disparaîtraient, et ce ne serait pas une mince consolation.

Est-ce à dire que nous devons désespérer de former des bilingues à l'école primaire? Non, mais il faut s'entendre. Tel naïf nous nomme sans cesse des personnalités, comme preuve de la possibilité de la connaissance également parfaite des deux langues officielles du pays: Laurier, Bourassa, Lemieux.

*Concedo totum*, pour le moment. Je me contente de faire remarquer, même à celui qui écrit pour cent mille lecteurs, qu'il ne s'agit plus de bilinguisme à l'école primaire, quand on parle de ces hommes qui ont parcouru le cycle des études secondaires et supérieures.

Nous, nous parlons d'enseignement primaire. Est-ce à dire que nous devons mettre en doute l'efficacité de l'enseignement bilingue primaire? Non, pourvu qu'on ne commence pas trop tôt l'enseignement de la langue seconde, et qu'on donne cet enseignement suivant les meilleures méthodes pédagogiques.<sup>4</sup> De cette façon nous

<sup>4</sup> Voir directions générales strictement pédagogiques des Règlements du Comité catholique.

aurons dans toutes les sphères d'activité des compatriotes qui parlent correctement la langue maternelle, et couramment la langue seconde. N'attendons pas d'eux des connaissances aussi approfondies que chez ceux qui ont l'avantage d'avoir étudié dans une institution d'enseignement secondaire ou supérieur. Mais quand un Anglais leur adressera la parole, ils pourront répondre autre chose qu'un « What », que l'on moissonne, quand on parle en français à un anglais. Nos voyageurs de commerce en particulier, ne parlent-ils pas couramment l'anglais ?

Quels sont les nôtres, qui, employés dans un service d'utilité publique, dans les banques, pour les compagnies de transport, et ailleurs ne répondent pas en anglais à la satisfaction du public ?

L'enseignement bilingue qui assigne à chacune des deux langues sa place produit de bons résultats. Il ne s'agit donc pas de combattre l'enseignement de la langue anglaise ; nous voulons préconiser les meilleures méthodes pour promouvoir une connaissance plus complète de cette langue qui devient plus facile quand on sait d'abord le français. Car l'anglais, selon l'énergique expression de Henri d'Arles, « c'est du français prononcé différemment ». On prétend que dans le vocabulaire anglais, l'on compte jusqu'à 25,000 mots qui ont été empruntés à la langue française, sans presque subir de modification. Celui qui sait le français apprend donc facilement l'anglais. Nous l'avons du reste constaté jadis, quand nous exercions nos fonctions de « maître d'école » au milieu des nôtres. Plus d'une fois nous avons donné des dictées, des rédactions anglaises à des élèves qui avaient appris l'anglais comme langue seconde dans

une école organisée logiquement, où la langue maternelle était la langue véhiculaire pour les diverses matières enseignées. Nous soumettions exactement à la même épreuve les élèves des écoles où l'on mettait les deux langues « *sur un pied d'égalité* ». Invariablement, nos élèves qui avaient étudié dans des écoles où la langue maternelle, gardant tous ses droits, était la langue véhiculaire de tout l'enseignement, écrivaient mieux l'anglais que les camarades soumis au régime débilitant de deux langues enseignées simultanément et à dose égale à l'école primaire.

Que dans toutes les écoles du Québec on s'inspire de ces directions du Comité catholique! Elles sont la résultante des travaux de Mgr Ross qui a posé chez-nous le problème avec netteté<sup>5</sup> et en assuré la solution avec équité. Mais *caveant consules* pour obtenir que chacun se développe suivant le tempérament, la complexion intellectuelle et morale qu'il tient de ses origines. Le meilleur Canadien sera toujours celui qui mettra en pleine valeur les qualités que l'âme ancestrale et les traditions séculaires lui ont transmises avec le sang. Fasse le ciel que les huit autres provinces étudient le problème comme Québec et qu'elles arrivent à une solution aussi équitable! Les nôtres pourront alors y cultiver l'âme de leurs enfants avec une liberté aussi grande que celle que nous concédons chez nous à la minorité anglo-protestante, et la confédération anglo-française sera un peu moins malade.

Abbé Philippe PERRIER,

*ancien visiteur des Ecoles catholiques de Montréal.*

<sup>5</sup> Voir, Mgr Ross, *Questions scolaires — le nouveau programme primaire.*